



COMMUNIQUE DE PRESSE | 2 octobre 2018

Journée des aidants 2018 : L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances engagée dans le répit des aidants depuis 10 ans

A l'occasion de la Journée des Aidants, le 6 octobre prochain, et alors que près de 11 millions de Français aident bénévolement et régulièrement un proche dépendant, l'ANCV rappelle le rôle capital du départ en vacances pour que les aidants puissent se ressourcer physiquement et psychologiquement. Soucieuse de favoriser le repos des aidants, l'Agence propose depuis 10 ans des séjours aidants-aidés dans le cadre de son programme Seniors en Vacances. Dans cette même optique, l'Agence est également partenaire du réseau Passerelle.*

Seniors en vacances : une opportunité de répit pour les aidants familiaux et professionnels

Dès sa création, le programme d'aide au départ Seniors en Vacances a pleinement intégré la problématique de la dépendance des personnes âgées et l'importance d'encourager des séjours de répit au profit des aidants. « *Le rôle des vacances dans le processus de prévention des risques d'épuisement et d'isolement des aidants familiaux n'est plus à démontrer* », explique Dominique Ktorza, directrice des politiques sociales à l'ANCV. Depuis 2008, plus de 10 000 aidants sont partis dans le cadre des séjours aidants-aidés. En 2017, ce sont plus de 2100 aidants partis, ce qui représente 3% des partants dans le cadre de ce programme.

Durant ces séjours, les aidants peuvent s'offrir des temps de repos tout en veillant sur leur proche. « *Pour lever le frein principal au départ en vacances des aidants, nous avons encouragé au départ les séjours aidants et aidés afin de régler la problématique principale qui est celle de laisser son proche pour s'offrir une parenthèse. Depuis 2 ans, les séjours d'aidants seuls sont également financés. Les vacances sont un support d'intervention sociale innovant pour répondre à la problématique de l'avancée en âge. C'est pourquoi, nous avons fait le choix de soutenir tous les aidants, familiaux et professionnels* », indique Dominique Ktorza.

Le réseau Passerelles accompagne les parents des enfants en situation de handicap

Depuis sa création, le réseau Passerelles organise et facilite le départ en vacances des familles ayant un enfant en situation de handicap. Grâce au soutien de ses partenaires fondateurs, l'ANCV, la CNAF et le Groupe KLESIA et de près de 20 Caisses d'Allocations Familiales et Groupes de protection sociale, le Réseau Passerelles a permis à 10 758 personnes de partir en vacances en famille depuis 2010 (soit 2746 familles).

Dans le cadre de ces séjours, les organisateurs proposent un accueil des enfants en situation de handicap ou de l'ensemble de la fratrie, en fonction des besoins des parents, leur permettant ainsi de prendre du temps pour eux.

Les vacances : une pause nécessaire pour les aidants

En 2016, l'ANCV a publié une étude confiée à l'institut OpinionWay** sur les aidants familiaux, avec pour objectif de connaître le profil et les attentes des aidants partis dans le cadre du programme SEV, et l'impact du séjour sur ce public. Il apparaît que ces séjours génèrent une dynamique positive sur les aidants.



▪ Profil des aidants partis avec le programme SEV

- Les aidants sont très majoritairement des conjoints (69 %)
- En très grande majorité, ils sont à la retraite (89%)
- Outre les conjoints, les aidants se répartissant de façon équilibrée entre les amis et d'autres membres de la famille (pour moitié leurs enfants).

▪ Les attentes vis-à-vis des vacances :

- Les aidants ont incontestablement besoin d'être rassurés (79 % citent « partir avec mon proche en toute sécurité ») tout en voulant permettre à leur proche de bénéficier du pouvoir d'évasion des vacances, comme tout le monde (75 % déclarent vouloir sortir leur proche de son cadre habituel).
- Une autre attente est le partage, le partage d'activités avec leur proche (43 %) et le partage de leur expérience d'aidants avec d'autres (24 %).

▪ L'effet répit du séjour fonctionne bien

- Les aidants sont particulièrement en attente de repos : 19 % ont cité comme principale motivation au départ en vacances l'item « se reposer » contre seulement 4% de l'ensemble des partants avec le programme SEV
- La quête de repos des aidants pendant les vacances est parfaitement comblée. Ils affirment s'être reposés physiquement (85 %) et moralement (89 %).

▪ Les effets du séjour au retour :

- De forts impacts psychologiques et sur le physique de l'aidant :
 - o Incontestablement, le séjour a motivé les aidants pour repartir en vacances : c'est une quasi-unanimité (94 %).
 - o Le séjour a eu également un effet sur l'aspect relationnel, l'ouverture aux autres (71 % affirment qu'ils ont « davantage envie de sortir, de faire de nouvelles rencontres »),
 - o 79 % disent qu'ils se sentent en meilleure forme physique (à relier au repos pendant le séjour).

Aidant familial, Yves, raconte son expérience auprès de son père dans le cadre d'un séjour Seniors en Vacances : « le séjour incluait quelques sorties en car, qu'il a pu faire, permettant ainsi de visiter la région, en évitant la fatigue. Il a été très satisfait de ce séjour, et par une sorte d'effet miroir, moi aussi. A tel point, que cette année, il m'a demandé si le système fonctionnait toujours ! Nous avons donc pu nous inscrire pour un second séjour, cette fois-ci dans l'île d'Oléron. Même principe et même intérêt pour ce second séjour. Cette possibilité pour les seniors et les aidants me semble réellement utile et attractive. »

Note aux rédactions :

* Baromètre des aidants, Troisième vague, Fondation April et BVA, octobre 2017

** Etude réalisée par OpinionWay pour l'ANCV sur les aidants familiaux partis en 2013 et/ou 2014 dans le cadre du programme Senior en vacances. 1 980 questionnaires ont été adressés par voie postale en mai-juin 2015 (représentant 2 639 séjours). 581 questionnaires ont été reçus soit un taux de réponses de 29 %.

Le programme Seniors en Vacances (SEV)

Depuis 2007, l'Agence offre aux personnes âgées de 60 ans ou plus l'opportunité d'effectuer des séjours à tarif unique en groupe. Seniors en Vacances s'appuie sur un choix de 154 destinations en France, à la mer, la campagne ou la montagne, et contribue à rompre l'isolement des seniors. En 2017, ils ont été plus de 71 000 seniors à partir grâce à ce



programme. Au-delà des séjours de vacances qu'il propose à tarif préférentiel, ce programme permet aux aidants familiaux qui accompagnent une personne en perte d'autonomie ou en situation de dépendance de bénéficier de plein droit d'une aide au départ en vacances qui représente 50% du coût du séjour.

L'ANCV favorise également le départ des aidants dans le cadre d'autres programmes qu'elle déploie, notamment les Aides aux Projets Vacances (APV) qui visent à faciliter l'accès aux vacances des personnes en situation d'handicap et leur famille.

A propos de l'ANCV

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public qui accomplit depuis plus de 35 ans une mission unique : rendre effectif le départ en vacances du plus grand nombre. En mettant au centre de son action la réalisation de projets de vacances, elle participe aux politiques publiques en faveur de la cohésion sociale et la lutte contre les exclusions. Elle est placée sous la double tutelle des ministres en charge du tourisme et de l'économie et des finances.

Pour accomplir sa mission, l'ANCV déploie le Chèque-Vacances. Représentant 1,6 milliard de volume d'émission en 2017, les Chèques-Vacances servent à régler des prestations de transport, d'hébergement, de restauration et de loisirs à des prestataires nationaux.

Aujourd'hui entièrement autofinancée, l'Agence consacre de plus ses excédents de gestion à des programmes d'action sociale qui permettent de soutenir le départ en vacances de populations en difficulté. L'Agence contribue ainsi à des objectifs sociaux plus larges (mieux vivre ensemble, bien vieillir, insertion sociale, acquisition d'autonomie, ...). Elle soutient également la rénovation d'hébergements touristiques dont les exploitants s'engagent pour rendre les vacances accessibles aux plus fragiles.

Contacts presse :

Muriel Droin (ANCV) – 01 34 29 51 94 – mdroin@ANCV.fr

Gaëlle Guse (Grayling) – 01 55 30 70 90 – gaelleguse@grayling.com